



## DECISION ADMINISTRATIVE

N°133/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Prêt de l'exposition : « 1914-1918 : les soldats Vifois sur le front »**

**Considérant** la demande du Collège le Masségu de Vif, relative au prêt, à titre gratuit, de l'exposition « 1914-1918 : les soldats Vifois sur le front », à des fins pédagogiques et culturelles,

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De prêter** à titre gracieux l'exposition précitée au Collège le Masségu à compter de sa date de retrait et jusqu'au 20 octobre 2023 au plus tard

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 10/07/2023  
Pour le Maire empêché

Gérard BAKINN  
1<sup>er</sup> Adjoint

